



Extract of Ville De Port Saint Louis du Rhône

<http://portsaintlouis.fr/inscription-sur-les-listes>

# Inscription sur les listes électorales

- Mairie - Démarches et Formulaires -



Publication date: dimanche 12 octobre 2014

---

Copyright © Ville De Port Saint Louis du Rhône - Tous droits réservés

---

## Conditions d'inscription sur les listes électorales

- avoir 18 ans avant le 28 février de l'année suivante ;
- posséder la nationalité française ;
- jouir de ses droits civiques ;
- être domicilié dans la commune où l'on sollicite son inscription.

## Justificatifs à fournir :

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- deux justificatifs de domicile (quittance de loyer, quittance récente d'EDF, Télécom, avis d'imposition sur le revenu).

## Période d'inscription

- Du 1er janvier au 31 décembre inclus. Cependant l'inscription n'est effective qu'au 1er mars de l'année suivante.  
Pour voter en mars de l'année suivante, il faut être inscrit avant le 31 décembre de l'année en cours.

## Modifications des listes électorales

Vous avez déménagé à l'intérieur de la commune, pensez à signaler votre nouvelle adresse afin de voter dans le bureau de vote le plus proche et de recevoir les documents électoraux.

Vous vous êtes marié dans le courant de l'année, pensez à signaler votre changement d'état civil.

## Vote par procuration

La délivrance des procurations est du ressort de la Police nationale (Commissariat de Port-Saint-Louis Tél. 04 42 86 50 21) et du Tribunal d'Instance.

Le service Accueil et Gestion des Proximités vous accueille :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Rez-de-chaussée de la Mairie Tél. : 04 42 86 90 30

## Formulaire

- [Formulaire d'inscription sur les listes électorales \(Cerfa n°12669\\*01\)](#)